



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 4 février 2025 à 13 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune

ABSENCE(S) :

Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
Le directeur soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin
1 citoyen

Ouverture de la séance

Le préfet, Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance spéciale à 13 h 30.

2025-02-1700

Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 février 2025.

2025-02-1701

Embauche pour pourvoir au poste de conseiller cadre en gestion contractuelle

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit procéder à l'adjudication de plusieurs contrats au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit se doter des meilleures pratiques en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite se doter d'un processus interne en matière de gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de Monsieur Michel Tardif pour pourvoir au poste de conseiller cadre en gestion contractuelle;

QUE la date d'entrée en poste soit le lundi, 10 février 2025;

QUE la MRC de Sept-Rivières consente à Michel Tardif le salaire et les avantages sociaux en vertu de la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la Politique salariale en attribuant la classe 8, échelon 14 à Michel Tardif;

QUE la direction générale soit autorisée à signer le contrat d'embauche.

2025-02-1702

Octroi du contrat – Nettoyage et décontamination du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois

ATTENDU QUE le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois est un lieu important de rassemblement pour les citoyens du Lac Daigle;

ATTENDU QUE le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois est la propriété de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU le sinistre survenu le 24 avril 2024;

ATTENDU le rapport d'analyse de la qualité de l'air intérieure émis par Airtests Mattests Inc.;

ATTENDU QUE Steamatic Côte-Nord est la seule entreprise locale pouvant fournir le service de décontamination pour le présent dossier;

ATTENDU la soumission de Steamatic Côte-Nord datée du 19 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

QUE le contrat pour le nettoyage et la décontamination du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois soit octroyé à l'entreprise Steamatic Côte-Nord et ce, au montant de 24 027,90\$, taxes applicables en sus;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire T.N.O.- Entretien et réparation de bâtiment;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant.

2025-02-1703

Autorisation de signature d'une entente avec l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord

ATTENDU QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a procédé à l'embauche d'une ressource régionale pour sa coordination;

ATTENDU QUE la ressource doit établir son lieu de travail dans les bureaux de l'une des six MRC de la région et qu'elle a choisi de le faire dans Sept-Rivières;

ATTENDU QUE cette ressource devra utiliser les bureaux, les commodités et le véhicule de service de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières recevra des compensations financières pour l'utilisation de ses biens;

ATTENDU le contrat de gestion à intervenir avec l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale à signer l'entente relative à l'utilisation de ses biens et commodités, à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

2025-02-1704

Octroi d'une aide financière - SLAN Révolution 2025

ATTENDU QUE le SLAN Révolution 2025 aura lieu les 29 et 30 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500\$ au SLAN Révolution 2025;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire « Projets spéciaux ».

Période de questions

La direction générale répond aux questions du public.

2025-02-1705

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

QUE la séance spéciale du 4 février 2025 soit levée à 13 h 37.

Denis Miousse
Préfet

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Préfet